

## TAXATION BATEAUX 2012

	<b>DD</b> <i>DC (1) ou TR (2)</i>	<b>TEAP</b>	<b>TS</b>	<b>Taxe péage portuaire (3)</b>	<b>TDL</b>	<b>TVA</b>	<b>PID</b>
Bateaux à voile même avec moteur auxiliaire	8% ou 6%	2%	50 XPF/quintal	1,25%	0%	16%	85 XPF
Bateau à moteur autre que moteur hors-bord (longueur > 12 m )	8% ou 6%	2%	50 XPF/quintal	1,25%	0%	16%	85 XPF
Bateau à moteur autre que moteur hors-bord (longueur < 12 m)	13% ou 6%	2%	50 XPF/quintal	1,25%	20%	16%	85 XPF
Bateau à moteur hors-bord (longueur > 12m)	8% ou 6%	2%	50 XPF/quintal	1,25%	16%	16%	85 XPF
Bateau à moteur hors-bord (longueur < 12m)	13% ou 6%	2%	50 XPF/quintal	1,25%	20%	16%	85 XPF
Autres bateaux (y compris bateaux gonflables)	8% ou 6%	2%	50 XPF/quintal	1,25%	3% <b>(4)</b>	16%	85 XPF

(1) La colonne «DD DC» désigne le droit de douane de droit commun qui reprend le taux du droit de douane applicable à l'importation des marchandises autres que celles originaires de l'Union Européenne.

(2) La colonne «DD TR» désigne le droit de douane au taux réduit qui reprend le taux du droit de douane applicable à l'importation des marchandises originaires de l'Union Européenne

(3) La taxe de péage portuaire est exonérée pour les navires arrivant par ses propres moyens.

(4) Pour cette catégorie de bateaux, la TDL est due sur les kayaks uniquement.